CERTIFICAT MÉDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ?

COMMENT SAVOIR?

Saison 2025/2026





QUEL DOCUMENT EST NECESSAIRE ?

Certificat médical ou questionnaire de santé?

Rappel: un modèle spécifique de certificat est à utiliser pour le biathlon (*sauf biathlon laser)

	Je suis mineur	Je suis majeur	Je fais du biathlon
Licence LOISIR	Questionnaire de santé	Ni certificat médical	Certificat médical de
<u>Licence</u> <u>DIRIGEANT</u>	« mineur » Certificat médical obligatoire uniquement en cas de réponse positive à l'une ou plusieurs des questions du questionnaire	ni questionnaire de santé	non contre-indication à la pratique du biathlon Modèle de certificat médical à utiliser (à retrouver sur la BAO)
Licence COMPÉTITEUR		Questionnaire de santé « majeur »	
		Certificat médical obligatoire uniquement en cas de réponse positive à l'une ou plusieurs des questions du questionnaire	

Attention, le questionnaire de santé ne doit pas être récupéré par le club, il s'agit de données médicales confidentielles. Seul le dernière feuillet de la notice d'informations licence doit être conservé par le club (hors prise de licence en igne).



Pour aller plus loin : fiches pratiques « en bref »

À retrouver sur la BAO (http://bao.ffs.fr/)

Pour les licenciés mineurs



Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter : contact@ffs.fr - 04.50.51.40.34



Pour les licenciés majeurs

